



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement**

Distr.
GENERALE

DP/1993/44
7 mai 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarantième session
1er-18 juin 1993, New York
Point 8 a) de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS FINANCIERES, BUDGETAIRES ET ADMINISTRATIVES
ANALYSE ANNUELLE DE LA SITUATION FINANCIERE, 1992

Rapport de l'Administrateur

Résumé

Le présent document, principal rapport de l'Administrateur sur les aspects financiers du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), donne une analyse financière détaillée des activités financées en 1992 par prélèvement sur le compte du PNUD et de la situation financière en fin d'exercice et fournit les informations demandées par le Conseil d'administration dans les décisions mentionnées ci-après.

Le rapport présente une analyse détaillée de la situation financière actuelle et des prévisions de recettes et de dépenses pour 1993 et 1994 en tenant compte des orientations présentées dans les documents connexes. Le rapport présente également les questions qui préoccupent l'Administrateur, et qu'il propose au Conseil d'administration pour examen. Le rapport inclut les informations sur la participation aux coûts, sur la situation du Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés et des ressources spéciales du Programme, sur le placement des fonds du Programme des Nations Unies pour le développement, sur la réserve opérationnelle et l'utilisation des avoirs en monnaies non convertibles.

Le rapport contient des informations sur les dispositions préférentielles pour le remboursement des dépenses d'appui des organisations (conformément aux décisions 82/36 du 18 juin 1982 et 91/32 du 25 juin 1991), sur la situation de la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs et sur diverses questions connexes (conformément au paragraphe 5 de la décision 82/30 du 18 juin 1982 et au paragraphe 2 de la décision 89/57 du 30 juin 1989) et sur les services de gestion et autres services d'appui (conformément à la décision 83/5 du 24 juin 1983).

Le Conseil d'administration est invité à donner suite à la demande de remboursement additionnel de dépenses d'appui de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (voir sect. V). Le Conseil est invité aussi à prendre note des observations que l'Administrateur formule aux paragraphes 28 et 57.

TABLE DES MATIERES

| | <u>Paragraphes</u> | <u>Page</u> |
|--|--------------------|-------------|
| SIGLES ET ABREVIATIONS | | 5 |
| I. ANALYSE ANNUELLE DE LA SITUATION FINANCIERE | 1 - 47 | 8 |
| A. Aperçu général de la situation financière | 1 - 32 | 8 |
| B. Ressources spéciales du Programme | 33 | 21 |
| C. Arrangements relatifs à la participation aux coûts | 34 - 37 | 22 |
| D. Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés | 38 | 23 |
| E. Placements du PNUD | 39 - 41 | 24 |
| F. Etat de la réserve opérationnelle | 42 - 43 | 25 |
| G. Utilisation des avoirs en monnaies non convertibles excédentaires | 44 - 47 | 26 |
| II. DEPENSES D'APPUI DES ORGANISATIONS : ARRANGEMENTS PREFERENTIELS | 48 - 50 | 26 |
| III. RESERVE POUR LE LOGEMENT DU PERSONNEL DES BUREAUX EXTERIEURS ET QUESTIONS CONNEXES | 51 - 58 | 28 |
| IV. SERVICES DE GESTION ET AUTRES SERVICES D'APPUI | 59 - 65 | 30 |
| V. DEMANDES DE REMBOURSEMENT SUPPLEMENTAIRE DES DEPENSES D'APPUI | 66 - 67 | 32 |

Annexes

| | | |
|---|--|----|
| I. DOCUMENTATION PRESENTEE PAR L'UNESCO A L'APPUI DE SA DEMANDE DE REMBOURSEMENT SUPPLEMENTAIRE DES DEPENSES D'APPUI | | 33 |
| II. TABLES | | |
| Annex table 1. Contributions outstanding as at 31 December 1992 for 1992 and prior years | | 36 |
| Annex table 2. Programme expenditure for the twelve months ended 31 December 1992 | | 41 |
| Annex table 3 (a). Income received under cost-sharing arrangements, recipient countries | | 42 |

TABLE DES MATIERES (suite)

| | <u>Page</u> |
|--|-------------|
| Annex table 3 (b). Income received under third-party cost-sharing arrangements, by donor | 47 |
| Annex table 4. UNDP investments as at 31 December 1992 | 58 |
| Annex table 5. Agency support costs in 1992 under flexibility arrangements: Forecasts versus Actual for 1992 | 59 |
| Annex table 6. Forecast of 1993 agency support costs under flexibility arrangements | 60 |
| Annex table 7 (a). Summary of status of the Reserve for Field Accommodation, Year ended 31 December 1992 | 61 |
| Annex table 7 (b). Status of the Reserve for Field Accommodation | 62 |
| Annex table 8 (a). New Management Service Agreements: 1992 | 63 |
| Annex table 8 (b). Amendments to existing Management Service Agreements: 1992 | 64 |

SIGLES ET ABREVIATIONS

| | |
|---------|---|
| AIEA | Agence internationale de l'énergie atomique |
| BAfD | Banque africaine de développement |
| BAsD | Banque asiatique de développement |
| BID | Banque interaméricaine de développement |
| BNUS | Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne |
| BSP | Bureau des services d'appui aux projets |
| CCEG | Contribution de contrepartie en espèces des gouvernements |
| CCI | Centre (CNUCED/GATT) du commerce international |
| CEA | Commission économique pour l'Afrique |
| CEAO | Commission économique pour l'Asie occidentale |
| CEE | Commission économique pour l'Europe |
| CEPALC | Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes |
| CESAP | Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique |
| CIP | Chiffre indicatif de planification |
| CNUCED | Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement |
| CNUEH | Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) |
| DTS | Droits de tirage spéciaux |
| FADES | Fonds arabe de développement économique et social |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| FENU | Fonds d'équipement des Nations Unies |
| FIDA | Fonds international de développement agricole |
| FMI | Fonds monétaire international |
| FMS/PMA | Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés |
| FNUAP | Fonds des Nations Unies pour la population |
| FNUSTD | Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement |

| | |
|--------|---|
| GCMP | Groupe consultatif mixte des politiques |
| HCR | Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés |
| IDA | Association internationale de développement |
| NATCAP | Analyse et programmation nationales de la coopération technique |
| OACI | Organisation de l'aviation civile internationale |
| OIT | Organisation internationale du travail |
| OMI | Organisation maritime internationale |
| OMM | Organisation météorologique mondiale |
| OMPI | Organisation mondiale de la propriété intellectuelle |
| OMS | Organisation mondiale de la santé |
| OMT | Organisation mondiale du tourisme |
| ONG | Organisations non gouvernementales |
| ONUUDI | Organisation des Nations Unies pour le développement industriel |
| PAM | Programme alimentaire mondial |
| PGPP | Plan de gestion des programmes de pays |
| PMA | Pays les moins avancés |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le développement |
| PNUE | Programme des Nations Unies pour l'environnement |
| RLP | Réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs |
| RSP | Ressources spéciales du Programme |
| SAT | Service d'appui technique |
| SFI | Société financière internationale |
| SIS | Services industriels spéciaux |
| UIT | Union internationale des télécommunications |
| UNESCO | Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture |
| UNICEF | Fonds des Nations Unies pour l'enfance |

UNIFEM Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
UPU Union postale universelle
USAID Agence des Etats-Unis pour le développement international
VNU Volontaires des Nations Unies

I. ANALYSE ANNUELLE DE LA SITUATION FINANCIERE

A. Aperçu général de la situation financière

1. Introduction

1. Le présent rapport fournit au Conseil d'administration des renseignements détaillés d'ordre financier sur les activités financées en 1992 par prélèvement sur le Compte du Programme des Nations Unies pour le développement. Les renseignements relatifs aux fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD sont communiqués au Conseil dans des documents distincts (DP/1993/44/Add.2 et Add.3). Conformément au paragraphe 1 de la section A de l'annexe à la décision 87/1 du 17 février 1987, où le Conseil demandait qu'on lui fournisse des données statistiques et financières de base sur les fonds spéciaux, l'Administrateur a présenté dans l'additif 1 au présent document des tableaux sur la planification des ressources des VNU, du BNUS, d'UNIFEM, du FNUSTD, du Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles et du Compte de l'énergie.

2. Comme dans le passé, l'Administrateur tient à appeler l'attention du Conseil d'administration sur les questions financières qui le préoccupent. L'Administrateur a indiqué dans le document DP/1992/38 qu'en 1992, les contributions n'augmenteraient pas au rythme de 8 % par an approuvé par le Conseil pour le cinquième cycle de programmation. Il semblerait que la situation soit plus grave qu'il était prévu initialement et il est donc important que le Conseil soit pleinement conscient des conséquences de cet état de choses. Le PNUD se trouve dans une période de transition, qui appelle des mesures rapides et appropriées tendant à préserver la viabilité financière du Programme.

3. Dans cette période de transition, les facteurs critiques sont les suivants :

a) Le niveau des recettes, qui tient avant tout au volume des contributions volontaires et des recettes accessoires, mais où la participation aux coûts prend une importance grandissante;

b) Le solde des ressources, qui indique la mesure dans laquelle des manques à gagner peuvent être compensés par des prélèvements dans les "excédents" accumulés;

c) La planification des dépenses au titre des programmes, pour s'assurer que les dépenses au titre des programmes restent dans les limites des ressources disponibles et prévues;

d) Les autres dépenses, qu'il faut connaître pour assurer l'utilisation judicieuse des dépenses d'appui des organisations, des dépenses d'appui au programme et les dépenses imputées sur le budget de base.

Tous ces aspects sont examinés de façon plus détaillée ci-après.

Recettes

4. Les contributions volontaires sont passées de 680 millions de dollars en 1982 (début du troisième cycle de programmation) à 1 178 millions de dollars en 1992 (voir tableau 1). Entre 1985 et 1988, on a observé une forte progression de la valeur, en dollars, des contributions volontaires reçues, qui sont passées de 659 millions de dollars en 1985 à 931 millions de dollars en 1988. L'affaiblissement du dollar explique que la croissance des contributions mesurées en dollars ait été plus rapide que la croissance des contributions libellées dans les monnaies des donateurs.

5. Il est à noter que les contributions volontaires de 1 178 millions de dollars reçues en 1992 sont plus élevées que d'habitude, parce que ce chiffre reflète un volume élevé de paiements des contributions annoncées pour 1992, ainsi que le fait que les contributions annoncées les années antérieures ont été dans une forte proportion versées en 1992 (dont 105 millions de dollars correspondant à des contributions annoncées en 1991 qui ont été reçues dans les tout premiers jours de 1992).

6. Les contributions annoncées pour l'année 1992 se sont montées à 1 079 millions de dollars. Pour 1993, selon l'estimation la plus récente, elles seront de 930 millions de dollars, ce qui marque une réduction de 149 millions de dollars soit 14 % par rapport à 1992. En outre, cela représente un manque à recevoir de 236 millions de dollars par rapport à ce qui était prévu pour 1993 dans la décision 90/34, qui prévoyait une augmentation annuelle des contributions de 8 %. A ce jour, les contributions annoncées pour 1993 avaient encore baissé de 80 millions de dollars par rapport à l'estimation faite au 31 décembre 1992, en raison des fluctuations de change (36 millions de dollars) et des réductions des contributions annoncées effectives ou estimées (44 millions de dollars).

7. Les recettes accessoires ont été un important élément de financement, et entre 1985 et 1990 ont représenté plus de 50 millions de dollars par an, avec une pointe de 155 millions de dollars en 1987. Avec l'affaiblissement du dollar, d'importants gains de change ont accru les recettes accessoires en raison de l'augmentation de la valeur, en dollars, des actifs non libellés en dollars. Le PNUD a également bénéficié, dans le passé, de taux relativement élevés de rendement de ses placements. Cependant, les recettes accessoires sont tombées de 150 millions de dollars en 1990 à 13,1 millions de dollars en 1991 et à 0,5 million de dollars en 1992, par suite de la baisse des taux d'intérêt sur les placements et d'importantes pertes de change dues à la grande instabilité des taux de change et à l'importante dévaluation d'un certain nombre de monnaies de pays donateurs.

8. Les contributions au titre de la participation aux coûts ont très nettement augmenté, atteignant près de 300 millions de dollars en 1992, et devraient continuer à progresser régulièrement. Si cette source de financement permet bien d'augmenter le montant des dépenses totales au titre des programmes dans certains pays, elle ne compense pas la réduction des contributions volontaires, nécessaires pour financer les CIP.

/...

Solde des ressources

9. Le solde des ressources générales a rapidement augmenté, passant de 184 millions de dollars en 1985 à un maximum de 581 millions de dollars en 1988. Plusieurs mesures ont été prises durant ces années pour améliorer la capacité du système des Nations Unies d'accroître les dépenses au titre des programmes, et ainsi d'utiliser les soldes accumulés. Comme les recettes et les soldes accumulés augmentaient plus vite que ce qui était prévu au moment où on a planifié le quatrième cycle de programmation, le Conseil d'administration, en 1988, a approuvé une augmentation des CIP qu'il avait déjà fixée pour le quatrième cycle. De ce fait, en 1989 et les années suivantes, les dépenses totales ont dépassé les recettes totales, ce qui a réduit le solde inutilisé qui, à la fin de 1991, avait été ramené à 153 millions de dollars. En 1992, ce solde a légèrement augmenté, passant à 220 millions de dollars, mais devrait de nouveau diminuer, à 106 millions de dollars à la fin de 1993, et à 80 millions de dollars en 1994, pour rester aux alentours de ce chiffre les années suivantes. Ce chiffre est probablement le minimum que l'on puisse pratiquement maintenir en fin d'année étant donné que, pendant le cours de l'année, encaissements et décaissements ne suivent pas le même profil. Ainsi, les dépenses annuelles, à l'avenir, seront calculées dans les limites des recettes annuelles.

10. Le solde des contributions au titre de la participation aux coûts est passé de 62 millions de dollars en 1985 à 216 millions de dollars à la fin de 1992, par suite de la croissance continue des recettes et des dépenses à ce titre, mais aussi de la nécessité de faire en sorte que ces contributions soient reçues avant d'être dépensées.

Planification des dépenses au titre des programmes

11. Les dépenses au titre du programme de base doivent être planifiées compte tenu du niveau projeté des recettes. L'Administrateur surveille constamment l'état des ressources et établit des projections de dépenses au titre des programmes dans la limite des ressources disponibles tout en s'assurant que celles-ci sont utilisées efficacement et promptement pour le financement des activités de coopération technique.

12. En 1992, les dépenses imputées sur les CIP ont été inférieures de 142 millions de dollars à ce qu'elles étaient en 1991, par suite des mesures prises pour maîtriser les dépenses, les recettes étant inférieures à ce qui était prévu, et le solde des ressources générales étant, lui, nettement plus faible. La réduction du niveau des dépenses est également conforme au profil observé pendant les second et troisième cycles de programmation, avec une baisse des dépenses pendant la première année d'un cycle. Comme le volume des contributions annoncées pour 1993 est décevant et comme il est peu probable que ces contributions progressent, pendant le cinquième cycle, selon l'objectif de 8 % retenu, l'Administrateur a désormais fixé l'objectif des dépenses imputées sur le CIP à 640 millions de dollars en 1993 et 590 millions de dollars en 1994.

/ ...

Autres dépenses

13. Les autres dépenses, telles que les dépenses d'appui des organisations, les dépenses de développement et d'appui des programmes et diverses dépenses imputées sur le budget de base doivent être réglées par prélèvement dans les contributions volontaires qui financent également le programme principal. Les dépenses d'appui des organisations sont, dans une certaine mesure, fonction des dépenses au titre des programmes. Les raisons qu'a l'Administrateur de réduire les dépenses budgétaires sont exposées dans l'analyse de ses propositions relatives au projet de budget pour 1994-1995 (DP/1993/45).

Tableau 1

PNUD : ressources et dépenses entre 1982 et 1994

(En millions de dollars)

| | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 | 1990 | 1991 | 1992 | 1993 ^b | 1994 ^b |
|---|-------|-------|-----------|--------|--------|---------|-----------|---------|---------|---------|---------|-------------------|-------------------|
| Contributions volontaires ^a | 677,1 | 678,8 | 677,7 | 670,9 | 771,3 | 859,3 | 943,6 | 947,2 | 1 036,7 | 1 015,3 | 1 075,5 | 930,0 | 939,3 |
| Variation en pourcentage | | 0,3 % | -0,2 % | -1,0 % | 15,0 % | 11,4 % | 9,8 % | 0,4 % | 9,4 % | -2,1 % | 5,9 % | -13,5 % | 1,0 % |
| Contributions reçues | 680,0 | 697,8 | 651,2 | 658,9 | 785,3 | 880,6 | 931,0 | 932,5 | 1 001,6 | 948,9 | 1 177,9 | 929,2 | 938,1 |
| Recettes accessoires | 6,4 | 17,4 | 20,6 | 91,3 | 127,9 | 155,1 | 72,5 | 55,8 | 150,2 | 13,5 | 0,4 | 15,0 | 10,0 |
| Recettes totales | 684,4 | 715,2 | 671,8 | 750,2 | 913,2 | 1 035,7 | 1 003,5 | 988,3 | 1 151,8 | 962,4 | 1 178,3 | 944,2 | 948,1 |
| Dépenses | 764,0 | 651,6 | 613,2 | 682,3 | 783,6 | 817,5 | 954,8 | 1 046,0 | 1 202,8 | 1 281,7 | 1 110,6 | 1 058,3 | 974,8 |
| Excédent/déficit | -77,6 | 63,6 | 58,6 | 67,9 | 129,6 | 218,2 | 48,7 | -57,7 | -51,0 | -319,3 | 67,7 | -114,1 | -26,7 |
| Solde des ressources | -5,7 | 57,9 | 116,5 | 184,4 | 314,0 | 532,2 | 580,9 | 523,2 | 472,2 | 152,9 | 220,6 | 106,5 | 79,8 |
| Variation du solde des ressources pour le cycle | | | 1982-1986 | | 319,7 | | 1987-1991 | | | -379,3 | | | |

^a La valeur des contributions annoncées, chaque année, est calculée au taux de change appliqué par l'ONU au moment où elles sont versées.

^b Estimations.

14. Le document qui donne l'analyse de la situation financière, dans ses projections pour 1993-1994, tient compte des projections figurant dans le rapport de l'Administrateur sur les questions relatives au cycle de programmation (DP/1993/21) et des prévisions budgétaires (DP/1993/45), et reflète les orientations définies dans ces documents. Le Conseil d'administration doit bien comprendre que ni la stratégie budgétaire proposée ni une meilleure gestion des ressources du PNUD ne permettront de dégager des fonds qui correspondent à ce qui est nécessaire pour exécuter le programme comme initialement prévu. En particulier, le Conseil devra chercher à savoir si les gouvernements pourront réaliser les niveaux de contributions nécessaires pour assurer l'exécution des programmes prévus.

15. Les tableaux 3 et 4 présentent des données préliminaires non vérifiées sur les recettes et les dépenses, pour 1992, et l'état des éléments d'actif et de passif au 31 décembre 1992. Les données sont comparées aux résultats de 1991. Les projections faites par l'Administrateur pour 1993 et 1994 sont également présentées aux tableaux 3 et 4. A cette fin, on a utilisé le taux de change appliqué par l'Organisation des Nations Unies en mars 1993 pour établir les projections de recettes et de dépenses. Chaque fois qu'il le fallait, pour établir les projections des autres éléments financiers, on a utilisé les données passées et on a procédé à des estimations raisonnées.

2. Les recettes

16. En 1992, les recettes se sont montées au total à 1,5 milliard de dollars, tandis que les dépenses atteignaient 1,4 milliard de dollars. Il en a résulté un excédent de 100 millions de dollars qui s'explique par l'état des différents fonds du compte du PNUD, comme il est indiqué au tableau 5.

17. L'augmentation des contributions volontaires tient surtout au fait que beaucoup plus qu'en 1991 elles ont été effectivement versées. En effet, 98,5 % des contributions pour 1992 (1 079,4 millions de dollars) ont bien été reçus en 1992, alors que 86 % seulement des contributions de 1991 (1 030,2 millions de dollars) avaient été acquittés pendant l'année même. Cette augmentation s'analyse comme suit :

Tableau 2

Recettes provenant des contributions volontaires

(En millions de dollars)

| | Contributions relatives à des années antérieures | Contributions relatives à l'année en cours | Contributions relatives à des années futures | Total |
|------|--|---|--|---------|
| 1992 | 118,9 | 1 063,1 | 0,2 | 1 182,2 |
| 1991 | 71,1 | 883,8 | 0,4 | 955,3 |
| | | | Augmentation | 226,9 |

18. Le fait qu'une proportion plus élevée des contributions a été effectivement perçue en 1992 n'augmente pas le volume total des ressources mais améliore très nettement la trésorerie du PNUD. L'Administrateur souhaite remercier les Etats Membres qui ont versé sans retard les contributions qu'ils avaient annoncées en 1992. C'est la première fois que le PNUD obtient à cet égard d'aussi bons résultats. Les contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 1992 sont signalées au tableau 1 de l'annexe.

Tableau 3

Etat des recettes et des dépenses (chiffres effectifs ou prévisions)
 au 31 décembre 1992, pour la période 1993-1994

(En millions de dollars des Etats-Unis)

| | 1991 Chiffres effectifs | 1992 Chiffres effectifs | 1992 Variation | 1993 Prévisions | 1994 Prévisions |
|--|-------------------------------|-------------------------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| I. RECETTES | | | | | |
| Contributions des gouvernements | | | | | |
| Contributions volontaires (encaissements) | 955,3 | 1 182,2 | 226,9 | 935,2 | 944,1 |
| Moins : Transferts au titre de la contribution des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs | (6,4) | (4,3) | 2,1 | (6,0) | (6,0) |
| | 948,9 | 1 177,9 | 229,0 | 929,2 | 938,1 |
| Contributions volontaires au Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Contributions au titre de la participation aux coûts | 218,8 | 293,8 | 75,0 | 300,0 | 350,0 |
| Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements au titre des projets | 10,6 | 11,3 | 0,7 | 10,0 | 10,0 |
| | 1 178,3 | 1 483,0 | 304,7 | 1 239,2 | 1 298,1 |
| Recettes extrabudgétaires du PNUD | 48,1 | 44,8 | (3,3) | 50,0 | 50,0 |
| Recettes accessoires (nettes) | 13,5 | 0,4 | (13,1) | 15,0 | 10,0 |
| TOTAL DES RECETTES | 1 239,9 | 1 528,2 | 288,3 | 1 304,2 | 1 358,1 |
| II. DEPENSES | | | | | |
| Dépenses au titre des programmes imputées sur | | | | | |
| Les CIP | 871,8 | 730,3 | (141,5) | 643,5 | 593,5 |
| Les ressources spéciales du Programme | 43,0 | 50,6 | 7,6 | 45,0 | 45,0 |
| Les Services industriels spéciaux | 1,0 | 1,8 | 0,8 | 2,9 | 3,0 |
| Le Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés | 13,0 | 6,5 | (6,5) | 6,5 | 6,5 |
| Les contributions au titre de la participation aux coûts | 195,9 | 225,2 | 29,3 | 300,0 | 340,0 |
| Les contributions de contrepartie en espèces des gouvernements | 10,3 | 12,3 | 2,0 | 10,0 | 10,0 |
| | 1 135,0 | 1 026,7 | (108,3) | 1 007,9 | 998,0 |
| Dépenses d'appui aux programmes | | | | | |
| Services d'appui technique et aux organisations ^a | 100,7 | 88,5 | (12,2) | 112,5 | 115,3 |
| Activités d'appui et de développement des programmes ^b | 38,3 | 43,5 | 5,2 | 37,3 | 33,6 |
| Autres dépenses | 4,4 | 7,2 | 2,8 | 5,6 | 5,6 |

| | 1991 Chiffres effectifs | 1992 Chiffres effectifs | 1992 Variation | 1993 Prévisions | 1994 Prévisions |
|--|-------------------------------|-------------------------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| Dépenses figurant au budget biennal du PNUD | 218,3 | 204,7 | (13,6) | 232,8 | 212,9 |
| Dépenses extrabudgétaires du PNUD | 42,4 | 49,5 | 7,1 | 46,0 | 48,0 |
| TOTAL DES DEPENSES | 1 539,1 | 1 420,1 | (119,0) | 1 442,1 | 1 413,4 |
| III. EXCEDENT DES RECETTES SUR LES DEPENSES | (299,2) | 108,2 | 407,4 | (137,9) | (55,3) |

^a Y compris le montant estimatif des dépenses concernant les services d'appui technique au niveau des programmes et au niveau des projets (SAT-1 et SAT-2), l'appui administratif et l'appui opérationnel, pour le programme principal et la participation aux coûts.

^b Nouvelle présentation des données relatives aux dépenses d'appui conformes à la décision 91/32 du Conseil d'administration (y compris pour 1991).

Tableau 4

Etat de l'actif et du passif nets (chiffres effectifs ou prévisions)
 au 31 décembre 1991 pour la période 1991-1994 ^a

(En millions de dollars des Etats-Unis)

| | 1991 Chiffres effectifs | 1992 Chiffres effectifs | 1992 Variation | 1993 Prévisions | 1994 Prévisions |
|--|-------------------------------|-------------------------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| I. ACTIF | | | | | |
| A. <u>Encaisse</u> | | | | | |
| Avoirs en monnaies convertibles | 2,1 | 3,4 | 1,3 | 3,0 | 3,0 |
| Avoirs en monnaies non convertibles utilisables | 0,4 | 1,1 | 0,7 | 0,4 | 0,4 |
| Avoirs en monnaies non convertibles excédentaires (programme principal) | 21,1 | 12,0 | (9,1) | 11,0 | 11,0 |
| Avoirs en roubles au Fonds d'affectation spéciale pour l'URSS | 0,8 | 0,0 | (0,8) | 0,0 | 0,0 |
| Encaisse des bureaux extérieurs | 23,2 | 25,2 | 2,0 | 22,0 | 22,0 |
| Lettres de crédit des gouvernements | 3,2 | 3,5 | 0,3 | 3,5 | 3,5 |
| Placements | | | | | |
| Programme principal du PNUD | 195,0 | 254,8 | 59,8 | 121,7 | 77,8 |
| Activités complémentaires | 405,6 | 540,2 | 134,6 | 546,3 | 545,0 |
| | 651,4 | 840,2 | 188,8 | 707,9 | 662,7 |
| B. <u>Avances et autres créances</u> | | | | | |
| Avances de trésorerie aux organisations participantes et chargées de l'exécution (net) | 92,7 | 76,0 | (16,7) | 59,8 | 59,8 |
| Autres créances | 86,6 | 69,5 | (17,1) | 69,0 | 69,0 |
| | 179,3 | 145,5 | (33,8) | 128,8 | 128,8 |
| | 830,7 | 985,7 | 155,0 | 836,7 | 791,5 |
| II. PASSIF | | | | | |
| Engagements non réglés des organisations participantes et chargées de l'exécution | 179,1 | 128,9 | (50,2) | 118,0 | 118,0 |
| Autres sommes à payer | 215,5 | 308,8 | 93,3 | 310,0 | 310,0 |
| Services de gestion | 47,8 | 51,4 | 3,6 | 50,0 | 50,0 |
| | 442,4 | 489,1 | 46,7 | 478,0 | 478,0 |
| III. CONTRIBUTIONS INUTILISEES | | | | | |
| Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés | 26,0 | 19,5 | (6,5) | 13,0 | 6,5 |
| Contributions au titre de la participation aux coûts | 162,7 | 215,8 | 53,1 | 194,8 | 181,0 |
| Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements | 8,3 | 7,0 | (1,3) | 6,7 | 6,4 |
| Activités extrabudgétaires | 38,5 | 33,8 | (4,7) | 37,8 | 39,8 |
| | 235,5 | 276,1 | 40,6 | 252,3 | 233,7 |
| | 677,9 | 765,2 | 87,3 | 730,3 | 711,7 |
| IV. ACTIF NET | | | | | |
| Solde du compte des ressources générales | 152,9 | 220,6 | 67,7 | 106,5 | 79,8 |
| Solde du compte des ressources générales (diminué des avoirs en monnaies non convertibles excédentaires) | 131,8 | 208,6 | 76,8 | 95,5 | 68,8 |

^a A l'exclusion de la réserve opérationnelle (200 millions de dollars en 1991, 210 millions de dollars en 1992, 210 millions en 1993 et 200 millions en 1994 et de la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs (25 millions de dollars).

19. Les contributions au titre de la participation aux coûts ont augmenté de 75 millions de dollars en 1992. Après une augmentation de 50 millions de dollars en 1991, ces augmentations ne sont pas le fait d'un donateur en particulier, mais plutôt d'un grand nombre d'entre eux. Les contributions au titre de la participation aux coûts reçues à la fin de mars 1993 sont ainsi supérieures de 10 % à ce qu'elles étaient à la même date de 1992, de sorte qu'on peut s'attendre cette année à une augmentation très nette des activités correspondantes.

20. Les recettes accessoires ont diminué en 1992 de 13,1 millions de dollars, en raison de la baisse des taux d'intérêt dans la plupart des pays cette année. La diminution tient compte des pertes de change résultant de l'agitation du système monétaire européen, qui s'est traduite par une forte dévaluation de plusieurs monnaies européennes. Cette réduction est due aussi aux pertes de change résultant de la dévaluation des avoirs en monnaies non convertibles. Ces questions sont examinées de façon plus approfondie à la section I.E, intitulée "Placement des fonds du PNUD".

21. La réduction des recettes extrabudgétaires tient aussi, dans une large mesure, à la baisse des taux d'intérêt dans la plupart des pays au cours de l'année et donc à l'affectation d'un montant moins important d'intérêts reçus aux activités complémentaires.

3. Dépenses au titre des programmes

22. Après s'être accrues chaque année, plusieurs années de suite, au cours du quatrième cycle, les dépenses imputées sur les CIP sont tombées en 1992 à 727 millions de dollars, compte non tenu des dépenses au titre des compléments aux CIP, ce qui représente une diminution de 17 % par rapport aux dépenses de 1991, qui étaient de 867 millions de dollars. Cette réduction est conforme à l'évolution historique observée au cours des cycles précédents, les dépenses ayant toujours diminué au cours de la première année d'un cycle. En outre, comme on l'explique à la section I.A.5, des mesures ont été prises en 1992 pour réduire les dépenses imputées sur les CIP par rapport au montant prévu de 780 millions de dollars communiqué au Conseil d'administration l'année dernière, lorsqu'il est devenu manifeste que le montant des contributions n'atteindrait probablement pas le chiffre sur lequel on avait compté.

23. L'augmentation des dépenses imputées sur les contributions au titre de la participation aux coûts traduit l'augmentation des contributions versées à ce titre. Celles-ci sont devenues une source de financement de plus en plus importante des programmes. Cette situation résulte des efforts de mobilisation de ressources entrepris dans divers pays ainsi que l'efficacité accrue de l'importante fonction de coordination assumée par le PNUD sur le terrain dans le cadre des NATCAP et des tables rondes.

24. La diminution de la part des dépenses assumée par les agents d'exécution au titre de l'appui aux programmes traduit dans l'ensemble la diminution du montant total des dépenses au titre des programmes. En outre, on a constaté une augmentation importante du nombre d'activités réservées à l'exécution nationale. En 1991, les gouvernements ont exécuté environ 15 % du programme, tandis qu'en 1992 ce pourcentage est passé à 23 %.

25. La diminution des dépenses au titre du budget biennal résulte de l'exécution de la stratégie budgétaire arrêtée pour 1992-1993 et du fait que les dépenses au cours de la première année de l'exercice ont été généralement moins élevées qu'au cours de la deuxième année.

26. Le tableau 3 traduit la nouvelle présentation des activités d'appui aux programmes et des activités de développement arrêtées par le Conseil d'administration à sa trente-neuvième session. Les comptes de 1991 ont été indiqués aux fins de comparaison. On trouvera aux tableaux 2 a) et 2 b) de l'annexe des renseignements sur les dépenses par agent d'exécution et les dépenses d'appui prises en charge par chaque agent d'exécution.

4. Actif net et passif

27. Les principales modifications relevées dans les postes du bilan concernent le solde inutilisé des ressources générales et des contributions. Comme il est indiqué au tableau 5, celui-ci a augmenté de 108 millions de dollars en 1992 pour les raisons indiquées plus haut. Les avoirs excédentaires du PNUD en monnaies non convertibles ont diminué, comme on l'explique plus loin à la section I.G. L'effet de ces changements s'est traduit par la modification des placements. Les placements au titre du programme principal se sont élevés à 254,8 millions de dollars. Les placements au titre de la réserve opérationnelle se sont chiffrés à 210 millions de dollars. Les avoirs au titre des activités complémentaires se sont élevés à 540,2 millions de dollars, montant dont on trouvera la ventilation au tableau 6. Les placements aux fins d'activités complémentaires sont réservés à des projets ou programmes spécifiques, c'est à cette seule fin qu'ils doivent être utilisés et ils ne sont pas disponibles aux fins d'activités s'inscrivant dans le cadre du programme principal.

28. D'autres modifications relevées dans le bilan sont de nature opérationnelle, et traduisent l'évolution de la nature et de la répartition des activités au titre du programme de base et des autres activités. Les avances de trésorerie consenties aux agents d'exécution sont fonction de l'exécution du programme et ont donc été réduites pour tenir compte de la diminution du niveau des dépenses. Les autres sommes à payer comprennent un montant de 129,6 millions de dollars détenus pour des fonds d'affectation spéciale créés par l'Administrateur en 1992. Il en est rendu compte dans le document DP/1992/44/Add.3.

Tableau 5

Compte du PNUD : Solde des recettes et dépenses en 1991 -
 excédent/(déficit) - par source de financement

| Source de financement | Montant (En millions de dollars des Etats-Unis) |
|---|---|
| Ressources générales | 67,7 |
| Participation au coût | 53,1 |
| FMS/PMA | (6,5) |
| Contribution de contrepartie en espèces des gouvernements | (1,4) |
| Activités extrabudgétaires | (4,7) |
| Solde total (excédent des recettes sur les dépenses) | 108,2 |

Tableau 6

Placements au 31 décembre 1992

Activités complémentaires

| | (En millions de dollars) |
|---|--------------------------|
| Solde inutilisé du FMS/PMA, des contributions au titre de la participation au coût, des contributions de contrepartie en espèce et des fonds extrabudgétaires | 275,8 |
| Activités financées par des fonds d'affectation spéciale | 129,6 |
| Contrats de services de gestion | 114,1 |
| Avances reçues au titre des programmes des agents d'exécution et du plan d'assurance-maladie | 20,7 |
| Total | 540,2 |

5. Prévisions financières

29. L'année dernière, dans son analyse annuelle de la situation financière (DP/1992/38) ainsi que dans son rapport sur les questions relatives aux quatrième et cinquième cycles de programmation (DP/1992/22), l'Administrateur a indiqué qu'il était devenu évident qu'il était peu probable que les contributions augmentent à raison de 8 % par an, taux que le Conseil d'administration avait retenu comme hypothèse dans sa décision 90/34. En conséquence, tout en continuant à chercher à obtenir des ressources accrues et en soulignant la nécessité d'atteindre les objectifs de croissance fixés, l'Administrateur s'était vu contraint, par souci de saine gestion financière, de prendre les mesures suivantes : a) retenir l'hypothèse d'un taux de croissance annuel des ressources de 4 % pour l'établissement du cadre de planification du cinquième cycle; b) charger les bureaux extérieurs du PNUD de constituer une réserve de programmation correspondant à 10 % des CIP nationaux; c) fixer pour 1992 et 1993 les objectifs annuels de dépenses de 780 millions de dollars et

760 millions de dollars, respectivement, afin de rester dans la limite des ressources disponibles.

30. Vers la fin de 1992, après un examen détaillé, l'Administrateur a conclu qu'il serait probable que les contributions pour 1993 continuent de diminuer, étant donné que certains grands donateurs avaient annoncé des contributions inférieures à celles des années précédentes et que le dollar s'était apprécié considérablement par rapport aux monnaies de plusieurs autres donateurs. Se fondant sur ces facteurs et sur les estimations les plus fiables disponibles à l'époque, l'Administrateur a décidé de réviser de nouveau les paramètres de planification pour le cinquième cycle et d'informer les bureaux extérieurs du PNUD qu'à des fins de planification des programmes, ils devraient retenir comme hypothèse que les ressources représenteraient 75 % des CIP approuvés. Depuis lors, les perspectives en matière de ressources se sont encore détériorées semblant indiquer que les contributions pour 1993 n'atteindraient que 930 millions de dollars, soit une diminution de 13,5 % par rapport à 1992.

31. Outre les considérations susmentionnées, et comme il était indiqué au paragraphe 5 du document DP/1992/22, le solde de trésorerie du PNUD a progressivement et considérablement diminué au cours des dernières années. Il est donc devenu essentiel que, même si l'on continue de retenir le taux de 75 % des CIP aux fins de la planification des programmes, le niveau des dépenses annuelles soit établi de telle façon qu'un équilibre soit maintenu entre les dépenses et les recettes au cours d'une année donnée et que l'on n'abaisse pas le niveau de la réserve opérationnelle. En conséquence, l'Administrateur a ramené les objectifs de dépenses au titre des CIP pour 1993 et 1994 à 640 millions de dollars et 590 millions de dollars respectivement. Si on s'en tient à ces objectifs, le solde des ressources disponibles aux fins du programme principal devrait être de 106,5 millions de dollars à la fin de 1993 et de 79,8 millions de dollars à la fin de 1994.

32. L'Administrateur compte suivre de près l'évolution de la situation des ressources et prendre les mesures nécessaires en l'occurrence. Bien que le taux d'approbation de nouveaux projets pour le cinquième cycle soit resté jusqu'ici dans les limites des ressources disponibles, il est indispensable de faire en sorte que le programme pour 1993 et 1994 soit conforme aux objectifs budgétaires révisés, que les objectifs de dépenses ne soient pas dépassés. A cette fin, des contrôles très stricts seront établis en matière de gestion financière et l'on prendra par la même occasion des mesures pour éviter autant que possible toute perturbation des programmes en cours. L'Administrateur compte toutefois que les niveaux de programmation actuels pourront être maintenus, et relevés au cours des dernières années du cinquième cycle au cas où des ressources additionnelles pourraient être obtenues.

B. Ressources spéciales du Programme

33. En 1992, le montant total de dépenses imputées sur les RSP s'est élevé à 83,2 millions de dollars dont 32,6 millions de dollars ont été prélevés sur les contributions versées au titre de la participation aux coûts, le montant net des dépenses imputées aux RSP en 1992 se chiffrent donc à 50,6 millions de dollars. Cela représente une augmentation de 18 % par rapport aux dépenses de 1991 et de 27 % par rapport aux prévisions de 40 millions de dollars. Si le nombre de projets approuvés au titre du programme financé à l'aide des RSP s'est

progressivement accru depuis que le Conseil d'administration a approuvé en février 1992 les documents de programmation ventilés par sous-catégories de fonds des RSP, il a fallu réduire le montant des dépenses impliquées sur les RSP en 1993 et 1994 pour tenir compte du fait que les ressources disponibles seront moins élevées que prévu, comme il est indiqué dans la section I.A.5.

C. Arrangements relatifs à la participation aux coûts

34. Le montant total des dépenses au titre de la participation aux coûts s'est élevé à 225,2 millions de dollars, soit 20,2 millions de dollars de plus que le chiffre présenté à titre de prévision dans le document DP/1992/38. Sur ce montant total, 192,6 millions de dollars représentaient une participation aux coûts des programmes et projets financés sur les CIP, et 32,6 millions de dollars une participation aux coûts des projets financés sur les RSP. Sur ce chiffre de 192,6 millions de dollars, 141,5 millions correspondent à la participation des gouvernements bénéficiaires aux coûts des projets, 7,4 millions à leur participation aux coûts des programmes et 33,7 millions à la participation de tiers. Comme il a été mentionné dans les rapports précédents, il est plus difficile de prévoir avec exactitude les dépenses au titre de la participation aux coûts que les dépenses imputées sur les CIP, essentiellement pour les raisons suivantes : ce n'est qu'au moment de la signature d'un descriptif de projet comportant un élément de participation aux coûts que l'on dispose de données fiables susceptibles d'être utilisées pour prévoir les dépenses imputées sur les contributions au titre de la participation aux coûts, et comme la répartition des dépenses liées à l'incidence de ces contributions, on ne peut déterminer avant la fin de l'exercice le niveau effectif des dépenses au titre de la participation aux coûts.

35. Le tableau 3 a) de l'annexe donne une ventilation par pays des recettes de 1992 provenant des contributions au titre de la participation aux coûts et le tableau 3 b) de l'annexe des renseignements supplémentaires sur les recettes provenant des contributions de tiers au titre de la participation aux coûts. On peut en donner l'état récapitulatif ci-après :

| | (En millions de dollars) |
|--|--------------------------|
| Participation des gouvernements bénéficiaires aux coûts des projets | 183,3 |
| Participation des gouvernements bénéficiaires aux coûts des programmes | 19,4 |
| Participation des tiers | 91,1 |
| Total | 293,8 |

36. Le tableau 7 ci-après récapitule l'évolution, en 1992, du solde des contributions versées au compte au titre de la participation aux coûts.

Tableau 7

Etat des contributions reçues par le PNUD au titre de la participation aux coûts

| (En millions de dollars E.-U.) | | | |
|---|---------|---------|-------|
| Solde au 31 décembre 1991 | | | 162,7 |
| Recettes provenant des contributions au titre de la participation aux coûts en 1992 | | 293,8 | |
| Dépenses au titre de la participation aux coûts en 1992 | (225,2) | | |
| Dépenses d'appui connexes | (15,5) | (240,7) | 53,1 |
| Solde au 31 décembre 1992 | | | 215,8 |

37. Les contributions reçues à la fin de mars 1993 au titre de la participation aux coûts étaient supérieures de 17 % à ce qu'elles étaient un an auparavant. Les dépenses au titre de la participation aux coûts devraient passer à 300 millions de dollars en 1993 et à 330 millions en 1994, l'Administrateur comptant que les contributions au titre de la participation aux coûts continueront d'augmenter.

D. Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés

38. Le solde de ce fonds, au 31 décembre 1991, s'élevait à 26 millions de dollars. En 1992, les contributions à ce fonds ont été minimes. Les dépenses s'étant élevées en 1992 à 6,5 millions de dollars, le solde disponible au 31 décembre 1992 était de 19,5 millions de dollars. On compte que les dépenses imputées sur ce fonds en 1993 seront de 6,5 millions de dollars, soit le même niveau qu'en 1992. Etant donné qu'aucune contribution importante n'a été annoncée au fonds pour 1991, 1992 et 1993, le solde des ressources devrait, à la fin de 1993, avoir diminué de 6,5 millions de dollars. Toutes les ressources du fonds ont été engagées en 1992 et la plus grande partie de ces ressources auront été utilisées d'ici à 1994. L'Administrateur continuera de suivre la situation pour veiller à ce que les dépenses restent dans la limite des ressources disponibles. La capacité du fonds étant limitée, l'Administrateur propose de ne pas rendre compte des activités du fonds au cours des années à venir et de ne présenter un rapport final que lorsque toutes les ressources auront été utilisées. Le tableau 8 ci-après donne un état récapitulatif du compte du FMS/PMA pour 1992.

Tableau 8

Etat des ressources du Fonds pour des mesures spéciales
en faveur des pays les moins avancés

| | (En millions de dollars) | |
|---------------------------|---|-------|
| Solde au 31 décembre 1991 | | 26,0 |
| Recettes de 1992 | 0,0 | |
| Dépenses de 1992 | (6,5) | |
| | <hr style="width: 50%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> (6,5) | |
| Diminution du solde | | (6,5) |
| Solde au 31 décembre 1992 | | 19,5 |

E. Placements du PNUD

39. Du point de vue financier, l'année 1992 restera dans le souvenir surtout comme celle du quasi-effondrement du mécanisme des taux de change en Europe, ainsi que des fluctuations sans précédent des parités des taux de change au cours du deuxième semestre. Les taux d'intérêt à court terme ont continué de baisser en Amérique du Nord et au Japon durant la plus grande partie de l'année, tandis que les taux d'intérêt demeuraient en Europe relativement stables par comparaison. Les effets de l'évolution du marché des changes et de la baisse des taux d'intérêt aux Etats-Unis ont eu des répercussions sur la rentabilité totale des placements, qui a diminué par rapport à 1991. S'ils ont affecté en premier lieu les monnaies européennes, les événements survenus en Europe ont également déstabilisé le dollar des Etats-Unis, déjà affaibli par la lenteur de la reprise économique dans ce pays.

40. Les placements du PNUD ont rapporté en 1992 15,3 millions de dollars, soit un rendement de 1,9 %, compte tenu tant des intérêts perçus que des pertes au change, comme on le verra dans le tableau ci-après, qui indique aussi les résultats de 1991 à des fins de comparaison. La baisse du rendement total des placements en 1992 (1 %) était essentiellement imputable à la diminution des intérêts perçus (22,9 millions de dollars) tandis que la perte totale au change, pour 1992, en pourcentage, est comparable à celle de 1991 (5,1 % en 1992 contre 5,8 % en 1991). Les pertes au change notées ci-après ne comprennent pas les pertes de 10,6 millions de dollars en 1992 et de 3,7 millions de dollars en 1991 dues à la diminution de la valeur en dollars des réserves du PNUD en devises non convertibles excédentaires, avant leur utilisation, qui ne font pas partie du portefeuille de placements du PNUD.

| (En millions de dollars) | | | | | | |
|--------------------------|--------------------|----------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|--------------------------------------|
| | Intérêts perçus | Rendement (en pourcentage) | Gains/Pertes sur les devises | Rendement (en pourcentage) | Montant total des recettes | Rendement net (en pourcentage) |
| 1992 | 55,1 | 7,0 | (39,8) | -5,1 | 15,3 | 1,9 |
| 1991 | 78,0 | 8,7 | (52,1) | -5,8 | 25,9 | 2,9 |

41. Les pertes consécutives aux fluctuations des parités de taux de change sont attribuées aux facteurs ci-après :

(En millions de dollars
des Etats-Unis)

| | | |
|----|---|-------------|
| a) | Avoirs de la réserve opérationnelle libellés en monnaies autres que le dollar, qui sont investis dans un panier de monnaies | 3,2 |
| b) | Montants détenus par le PNUD dans la monnaie de paiement des diverses contributions qui seront utilisées sans être converties en d'autres monnaies à des fins opérationnelles | 18,6 |
| c) | Pertes nettes au change et dépenses engagées sur les activités de change afin de couvrir les besoins opérationnels | 18,0 |
| | Total partiel | <u>39,8</u> |
| d) | Avoirs en monnaies non convertibles excédentaires | 10,6 |
| | Total | <u>50,4</u> |

On trouvera au tableau 4 de l'annexe des informations sur les placements du PNUD au 31 décembre 1992.

F. Etat de la réserve opérationnelle

42. Conformément à la décision 90/34 du Conseil d'administration, du 22 juin 1990, le niveau de la réserve opérationnelle doit être établi à 20 % du montant estimatif des contributions ou des dépenses prévues, le chiffre le plus élevé étant retenu. Sur cette base, le niveau de la réserve a été fixé initialement à 220 millions de dollars en 1992. Sur la base du montant estimatif des recettes et des dépenses pour 1993, il a été ramené à 210 millions de dollars au 31 décembre 1992. Les prévisions actuelles de recettes et de dépenses pour 1994 donnent à penser que la réserve sera ramenée en 1994 à 200 millions de dollars.

43. Comme il est indiqué dans les rapports antérieurs, les placements libellés en unités monétaires européennes (ECU) représenteront en fin de compte 35 % de la Réserve. A la fin de 1992, ces placements en représentaient 32,9 %. Aucun autre changement n'a été enregistré concernant la composition de la réserve. On trouvera au tableau 4 de l'annexe la composition des placements de la Réserve.

G. Utilisation des avoirs en monnaies non convertibles excédentaires

44. Les avoirs du PNUD en monnaies non convertibles excédentaires s'élevaient à 12 millions de dollars au 31 décembre 1992. Ce solde accuse une diminution nette de 9,1 millions de dollars par rapport au 31 décembre 1991.

45. Comme il était prévu dans l'analyse annuelle de la situation financière pour 1991 (DP/1992/38 et Add.1 et DP/1992/38/Add.1/Annexe), la mise en route d'activités opérationnelles du PNUD dans plusieurs pays d'Europe orientale a conduit le PNUD et ses agents d'exécution à faire usage, en 1992, de monnaies antérieurement classées comme non convertibles excédentaires dans cette région. En 1992, les devises albanaise, bulgare, tchécoslovaque, roumaine et celle de la Communauté d'Etats indépendants ont été radiées de la liste des monnaies non convertibles excédentaires.

46. Le peso cubain est l'unique devise qui soit encore classée dans la catégorie des monnaies non convertibles excédentaires et le solde de 12 millions de dollars mentionné plus haut se réfère exclusivement à ces avoirs.

47. De plus, un excédent de kyats du Myanmar s'est formé durant l'année écoulée et figure à des fins d'information au tableau ci-après (qui remplace le tableau 1 de l'annexe des rapports antérieurs). Si cet excédent continue de grandir, la monnaie sera officiellement ajoutée dans les rapports ultérieurs à la liste des monnaies non convertibles excédentaires.

Tableau 9

Avoirs en monnaies non convertibles excédentaires

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

| Devises | Solde au 31 décembre 1991 | Recettes en 1992 | Utilisation en 1992 | Ajustement du change | Solde au 31 décembre 1992 |
|------------------|------------------------------|------------------|------------------------|-------------------------|------------------------------|
| Pesos cubain | 10 478 | 1 828 | 290 | - | 12 016 |
| Kyats du Myanmar | 1 804 | 376 | 636 | 68 | 1 612 |

II. DEPENSES D'APPUI DES ORGANISATIONS : ARRANGEMENTS PREFERENTIELS

48. Les arrangements préférentiels en matière de dépenses d'appui sont régis depuis 1992 par la décision 91/32 du Conseil d'administration, du 25 juin 1991, par laquelle le Conseil a approuvé des arrangements préférentiels en matière de dépenses d'appui à rembourser aux agents d'exécution qui sont des organisations autonomes faisant partie du système des Nations Unies et fournissant aux projets financés par le PNUD des apports dont le montant annuel ne dépasse pas

24 millions de dollars. A l'annexe 3 de la décision, le Conseil a fixé les pourcentages de remboursement, qui vont d'un maximum de 9 % pour les programmes d'une valeur inférieure à 8 millions de dollars, à 0 % pour les programmes d'une valeur supérieure à 24 millions de dollars. Les arrangements du PNUD relatifs au remboursement des dépenses d'appui figurent dans les directives détaillées publiées en janvier 1982 par l'Administrateur et reproduites en annexe à son rapport sur les arrangements préférentiels en matière de dépenses d'appui (DP/1982/93) présenté au Conseil lors de sa trente-neuvième session (1992).

49. On trouvera au tableau 5 de l'annexe une comparaison des montants prévus et des montants effectifs concernant l'exécution des projets financés par le PNUD et des dépenses d'appui connexes pour les sept agents qui semblaient réunir les conditions requises pour bénéficier en 1992 d'arrangements préférentiels en matière de dépenses d'appui. Le montant prévu (environ 8,4 millions de dollars) du remboursement total des dépenses d'appui à ces agents a été établi à partir des données détaillées communiquées par les agents au début de 1992 pour la même année. En comparaison, les remboursements effectifs pour 1992, dont le montant est établi à titre provisoire, se sont élevés à environ 7,1 millions de dollars et représentent en moyenne 19,75 % des dépenses engagées par ces agents dans le cadre des projets.

50. On trouvera au tableau 6 de l'annexe des données sur les services attendus, dans le cadre de l'exécution des programmes des agents qui semblent devoir bénéficier en 1993 de remboursements au titre des arrangements préférentiels, ainsi que le montant des remboursements qui devraient leur être faits au titre des dépenses d'appui. A l'ensemble de ces agents, il est prévu que le PNUD remboursera des dépenses d'appui d'un montant moyen de 20,64 % des coûts estimatifs d'exécution des programmes, contre 13 % normalement pour les agents auxquels s'applique encore l'ancien régime de remboursement des dépenses d'appui. Le tableau indique en outre que les remboursements effectués à ces agents, y compris au titre des arrangements préférentiels, devraient couvrir en moyenne 47 % des coûts totaux que les agents engageront vraisemblablement à l'appui des projets financés par le PNUD. Ils financeront les 53 % restants à l'aide d'autres sources que le PNUD.

III. RESERVE POUR LE LOGEMENT DU PERSONNEL DES BUREAUX
EXTERIEURS ET QUESTIONS CONNEXES

51. Les tableaux 7 a) et 7 b) de l'annexe donnent l'état, au 31 décembre 1992, de la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs.

52. Déduction faite des remboursements effectués, la réserve s'élevait au total, au 31 décembre 1992, à 28 192 619 dollars, répartis comme suit :

| | |
|---------------------------------------|-------------------|
| Solde des prêts non remboursés | 3 829 943 |
| Travaux achevés | 371 825 |
| Travaux en cours | 19 310 957 |
| Plan de location d'appareils ménagers | 859 714 |
| Réparations et modernisation | <u>3 820 180</u> |
| | <u>28 192 619</u> |

53. On se souviendra qu'au paragraphe 4 de sa décision 89/57, du 30 juin 1989, le Conseil d'administration avait autorisé l'Administrateur à approuver un dépassement de 10 millions de dollars au maximum du montant des engagements prévus, en veillant toutefois à ce que les décaissements imputables sur la réserve ne dépassent jamais 25 millions de dollars en 1992. A cet égard, si les tableaux font apparaître des décaissements supérieurs à 25 millions de dollars pour 1992, il convient de noter qu'au titre des coûts de construction engagés en 1992 pour des bâtiments qui seront d'usage commun, les organismes participants doivent rembourser au PNUD, en vertu de décisions du GCMP, des sommes globales dont on trouvera ci-après la répartition :

| Bureau extérieur | Organisme | Montant (En dollars E.-U.) |
|----------------------|-----------|-------------------------------|
| Cap-Vert | UNICEF | 574 725 |
| | PAM | 383 704 |
| | OMS | 321 344 |
| | FNUAP | 251 472 |
| | ONUDI | 27 723 |
| Total partiel | | 1 558 968 |
| Guinée-Bissau | UNICEF | 744 024 |
| | OMS | 654 888 |
| | FAO | 286 521 |
| | PAM | 249 127 |
| | FENU | 89 436 |
| | FNUAP | 84 964 |
| Total partiel | | 2 109 010 |
| Sao Tomé-et-Principe | UNICEF | 668 381 |
| | PAM | 230 008 |
| | FNUAP | 122 562 |
| Total partiel | | 1 040 951 |
| Zambie | UNICEF | 1 300 000 |
| Comores | UNICEF | 510 000 |
| Maldives | UNICEF | 402 218 |
| | FNUAP | 103 153 |
| Total partiel | | 505 371 |
| Total | | <u>7 024 300</u> |

54. Les diverses organisations ont reçu la facture de ces coûts et il est prévu que la Réserve sera remboursée d'ici peu.

55. Les travaux en cours comprennent la construction de bureaux du PNUD et de logements dans le cadre des modalités du placement ou d'un prêt gouvernemental. Le montant total des engagements est de 9 049 395 dollars au titre des prêts aux gouvernements et de 16 795 000 dollars au titre des placements directs du PNUD. Sur le montant de ces engagements, les décaissements atteignent 19 310 957 dollars, de sorte que le solde des engagements est de 6 533 402 dollars.

56. En vertu de l'approbation donnée par le Conseil d'administration dans sa décision 87/42 du 19 juin 1987, le plan de location d'appareils ménagers fait aussi fonction de fonds autorenouvelables aux fins d'acheter des appareils ménagers qui sont loués aux fonctionnaires internationaux du PNUD et du FNUAP remplissant les conditions requises. Au 31 décembre 1992, on avait dépensé au

total 1 208 410 dollars pour acheter 127 cuisinières, 138 réfrigérateurs, 102 congélateurs, 414 climatiseurs et 95 générateurs dans 50 pays au total. La location de ces appareils avait rapporté 388 398 dollars; les frais de réparation et d'entretien s'élevaient à 39 702 dollars. Les crédits ouverts au titre du plan de location sont engagés en totalité, de ce fait, on a cessé d'acheter de nouveaux équipements destinés à être loués aux fonctionnaires remplissant les conditions requises. Par ailleurs, les bureaux extérieurs ont été invités à disposer des appareils excédentaires à l'issue d'une période de trois mois. La valeur de ces appareils ménagers est évaluée à 195 304 dollars. Il convient aussi de noter que les prévisions de recettes en 1993 s'élèvent à 213 000 dollars. En ce qui concerne le Libéria et la Somalie, du fait de la guerre civile, des appareils ménagers d'une valeur de 19 400 dollars au Libéria et de 69 500 dollars en Somalie ont dû être passés par profits et pertes pour cause de pillage. Une demande de passation par profits et pertes est en cours d'établissement, conformément au règlement financier. Il ne sera pas procédé à de nouveaux achats avant que le solde ne s'établisse de nouveau dans les limites autorisées.

57. Les réparations et la modernisation des locaux à usage de bureau et d'habitation gérés par le PNUD ont progressé rapidement en 1992. La modernisation de 52 logements ou bureaux a été achevée en 1992 dans 10 pays (Angola, Burundi, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Soudan et Swaziland), tandis qu'au Tchad et en Tanzanie, celle de 86 logements est en cours. Le montant total des dépenses, déduction faite des revenus locatifs perçus par le PNUD, s'élevait au 31 décembre 1992 à 3 820 180 dollars. Tandis que le solde à la fin de 1993 dépasse le montant actuellement autorisé, les recettes attendues en 1993 le ramèneront dans les limites prévues. Aucune activité supplémentaire ne sera entreprise tant que des fonds ne seront pas disponibles dans le cadre existant. Par ailleurs, les loyers perçus en 1992 pour des logements situés en Ouganda et dans la République-Unie de Tanzanie, dont le siège n'a eu connaissance qu'en 1993, s'élevaient à 429 582 dollars. En raison du caractère autorenouvelable du fonds, on prévoit que si les tendances actuelles se confirment, le montant des loyers perçus pour l'exercice prenant fin le 31 décembre 1993 s'élèvera à 1 500 000 dollars.

58. La situation au 31 décembre 1992 est présentée de manière succincte au tableau 7 a) de l'annexe. On trouvera les détails y relatifs au tableau 7 b) de l'annexe.

IV. SERVICES DE GESTION ET AUTRES SERVICES D'APPUI

59. Dans ses décisions 83/5 du 24 juin 1983 et 84/35 du 29 juin 1984, le Conseil d'administration a autorisé l'Administrateur à fournir, avec l'accord du pays bénéficiaire, des services de gestion et autres services d'appui. Le Conseil a également décidé, par sa décision 88/54, que des rapports biennaux lui seraient présentés à partir de 1990 sur la situation des services de gestion. Le dernier rapport de l'Administrateur sur les activités biennales des services de gestion a été présenté en 1992 sous la cote DP/1992/43. Dans sa décision 92/39 du 26 mai 1992, le Conseil a prié l'Administrateur de continuer à lui présenter un rapport sur les services de gestion dans le cadre du rapport financier annuel.

60. En 1992, le montant total des recettes perçues par le PNUD au titre des accords de services de gestion a été de 114 millions de dollars. Le montant total des dépenses, y compris les honoraires de gestion, était de 110,4 millions de dollars. Au 31 décembre 1992, les fonds détenus par le PNUD au titre des services de gestion s'élevaient à 51,4 millions de dollars. Tandis que la plupart de ces accords sont exécutés par le BSP, un accord conclu avec la Tchécoslovaquie a donné lieu à des versements totalisant 664 000 dollars et a été exécuté par d'autres organismes.

61. Les programmes bénéficiant de services de gestion fournis par le PNUD continuent à être financés par des institutions de prêt multilatérales (Banque mondiale, DIB, FIDA), par des pays donateurs et, à un degré bien moindre, par les pays bénéficiaires eux-mêmes. A la fin de 1992, le BSP fournissait des services dans le cadre de 126 accords, les dépenses correspondantes (à l'exclusion du programme du FIDA, financé par des prélèvements s'élevant à 69 millions de dollars) totalisant 107 millions de dollars. On trouvera aux tableaux 8 a) et 8 b) de l'annexe une liste des accords conclus ou élargis en 1992.

62. Treize nouveaux accords relatifs à des services de gestion, financés par les banques de développement à concurrence de 110,7 millions de dollars, ont été conclus en 1992. Par ailleurs, les budgets de quatre accords en cours ont été augmentés de 1,5 million de dollars, tandis que celui d'un autre accord était réduit de 1,8 million de dollars.

63. En 1992, 12 nouveaux accords de services de gestion ont bénéficié d'un financement bilatéral d'un montant de 66,7 millions de dollars. Il s'agit de six accords relatifs à l'achat de produits de base financés par le Japon, dont les budgets s'élevaient au total à 55,2 millions de dollars, et de six accords financés au départ par l'Allemagne, le Danemark, les Etats-Unis, les Pays-Bas, la Suède et la Commission des communautés européennes (CCE), dont le budget s'élevait au total à 11,5 millions de dollars. Les nouveaux accords, qui à l'origine bénéficiaient du financement du Japon, représentaient 83 % de la valeur totale des nouveaux accords bilatéraux.

64. Les gouvernements des pays intéressés ont financé huit nouveaux accords de services de gestion avec des crédits budgétaires d'un montant total de 17,5 millions de dollars.

65. Le portefeuille du FIDA s'est également accru en 1992 de neuf nouveaux projets, les prêts représentant au total 85,5 millions de DTS. Le BSP assure la gestion des prêts et la supervision des projets relatifs au programme du FIDA, mais ne décaisse pas les montants en question. Le FIDA remet directement aux emprunteurs les fonds du prêt après vérification et autorisation du BSP. Les prélèvements effectués au titre des prêts se sont élevés en 1992 à 69 millions de dollars. Au 31 décembre 1992, 81 projets répartis entre 51 pays étaient placés sous la supervision du BSP.

V. DEMANDES DE REMBOURSEMENT SUPPLEMENTAIRE DES DEPENSES D'APPUI

A. Demande de remboursement des dépenses d'appui présentée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

66. Le PNUD a reçu une demande d'application rétroactive de la formule de remboursement supplémentaire des dépenses d'appui en raison de l'appréciation sensible du franc français par rapport au dollar durant l'exercice 1989/90. La demande est conforme à la règle de gestion financière 108.16 du PNUD. Le taux de change moyen du franc français a augmenté de 13,9 % durant l'exercice 1989/90, soit 2,9 % de plus que le taux de déclenchement fixé par le Conseil d'administration. On trouvera à l'annexe I du présent document la documentation reçue de l'UNESCO. L'Administrateur soutient cette demande en considération des informations reçues.

B. Demande de remboursement des dépenses d'appui présentée par l'Organisation météorologique mondiale

67. A sa trente-neuvième session (1992), le Conseil d'administration a différé l'examen de la demande de remboursement supplémentaire des dépenses d'appui présentée par l'OMM. Le Secrétaire général de l'OMM avait indiqué en juin 1992 qu'il souhaitait soumettre la question au Conseil lors de sa quarantième session, mais l'Administrateur n'a reçu en fait aucune demande officielle accompagnée de la documentation d'appui.

Annexe I

DOCUMENTATION PRESENTÉE PAR L'UNESCO A L'APPUI DE SA DEMANDE DE
REMBOURSEMENT SUPPLEMENTAIRE DES DEPENSES D'APPUI

Lettre datée du 15 avril 1991, adressée par M. D. C. Daly,
Contrôleur de l'UNESCO

Nous soumettons par la présente une demande de remboursement supplémentaire des dépenses d'appui, conformément aux dispositions de l'alinéa a) du paragraphe 5 de la décision 81/40 du Conseil d'administration. L'indemnité autorisée au titre de cette décision s'élève à 329 667 dollars, comme l'établit le calcul ci-après :

De 1989 à 1990, la dépréciation du dollar des Etats-Unis par rapport au franc français a dépassé le minimum de 11 % prévu à l'alinéa a) du paragraphe 5 de la décision 81/40 :

| | |
|---------------------------|--------------------------|
| Taux de change moyen 1989 | 1 dollar E.-U. = 6,35 FF |
| Taux de change moyen 1990 | 1 dollar E.-U. = 5,47 FF |
| Baisse en pourcentage | 13,9 % |

Le montant intégral du remboursement à effectuer au titre de cette fluctuation du taux de change serait de 586 994 dollars des Etats-Unis, c'est-à-dire 13,9 % du montant des dépenses d'appui (4 222 979 dollars) réclamé pour 1990.

Le remboursement est néanmoins limité à 14 % des apports fournis (voir copie du tableau 4A ci-joint).

| | <u>Dollars</u> |
|--|------------------|
| Remboursement des dépenses d'appui au taux de 14 % | 4 552 646 |
| Remboursement des dépenses d'appui au taux de 13 % | <u>4 222 979</u> |
| Montant du remboursement demandé | <u>329 667</u> |

Il convient de noter que le remboursement auquel l'UNESCO a droit ne représente que 56 % du montant complet de celui-ci. Il en résulte que le remboursement demandé ne dédommage pas complètement une organisation dont les frais généraux sont libellés en francs à concurrence de 80 % environ. C'est le programme ordinaire de l'UNESCO qui devra supporter la perte consécutive du pouvoir d'achat, soit environ 140 000 dollars (0,80 x remboursement intégral - 329 667 dollars).

Nous serions très obligés à l'Administrateur de bien vouloir transmettre au Conseil d'administration, lors de sa prochaine session, la présente demande d'indemnisation des pertes subies au titre des remboursements de dépenses d'appui du fait des fluctuations monétaires enregistrées en 1990.

Le Contrôleur

(Signé) D. C. DALY

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
 (Organisation participante : UNESCO)

DEPENSES D'APPUI AFFERENTES AU PROGRAMME DU PNUD POUR L'EXERCICE
 AYANT PRIS FIN LE 31 DECEMBRE 1990

| | Dépenses d'appui au taux de 13 % | Dépenses d'appui au taux de 14 % |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|
| | (Dollars E.-U.) | |
| I. <u>Calcul des dépenses d'appui au programme au taux de 13 %</u> | | |
| Dépenses d'appui au programme concernant : | a | b |
| CIP et participation aux coûts, Ressources spéciales du programme; PAM, SIS et compléments au CIP | 4 285 670 | 4 615 337 |
| Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements | 4 194 | 4 194 |
| Total partiel | 4 289 864 | 4 619 531 |
| A déduire : | | |
| Coûts du programme relatifs aux recettes accessoires remboursés au PNUD | (24 275) | (24 275) |
| Exemptions du paiement des dépenses d'appui au programme | (38 955) | (38 955) |
| Dépenses d'appui au programme non dues aux organisations au titre de l'exécution par le Gouvernement en tant qu'agent d'exécution associé | 0 | 0 |
| Dépenses d'appui au programme - écart de 13 % réclamé contre 3,5 % sur la CCEG l'année précédente | (3 655) | (3 655) |
| Montant total des dépenses d'appui au programme - 1990 | 4 222 979 | 4 552 646 |

^a En vertu de la décision 87/49 du Conseil d'administration, par laquelle le Conseil a réaffirmé les dispositions du paragraphe 2 c) de sa décision 80/44.

^b Au taux de 3,5 % ou à tout autre taux convenu.

^a Exécution 32 966 694
 x 0.13

^b 32 966 694
 x 0.14
